Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260629-DEL2026_05_08-DE

République Française
Département des Côtes d'Armor
Date de la convocation : Lundi 22 juin 2026

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi vingt-neuf juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de TRELEVERN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la petite salle de la salle polyvalente, sous la présidence de Madame BERTINOTTI Dominique, maire.

Etaient présents : BERTINOTTI Dominique, SILVERT Julien, GUILLOU Anne Hélène, ADAM Dimitri, MEUNIER Martine, BROCKAERT Martine, FLEURY Bernard, LE BRIS Gaëlle, MECHLING Yohann, BEC Bernard, CARMILLAT Brigitte, ROUSSEAU Joseph.

Absents excusés :
ARNAUD-STROJNY Karine donne pouvoir à BROCKAERT Martine,
LE ROUX Denis donne pouvoir à SILVERT Julien.
QUEGUINER Yannick.

Secrétaire de séance : Gaëlle LE BRIS.

Membres en exercice	15
Membres présents	12
Nombre de procurations	2

DEL2026-05-08
Objet : Vente de plants d'hortensias

Mme la Maire explique au Conseil Municipal que la configuration des travaux d'aménagement de la route de Kerieg ne permettra pas finalement la plantation de 170 plants d'hortensias.

Mme la Maire propose de vendre ces plantes au prix de 8€ pièce à des particuliers.

L'acte de la régie de recettes communales ayant été modifié en ce sens, la commune vendrait les plants sur le marché du dimanche matin par un régisseur mandataire désigné par Mme la Maire.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **DECIDE** la vente aux particuliers 170 plants d'hortensias achetés et non utilisés dans le cadre de l'aménagement de la route de Kerieg.

- **FIXE** le prix de vente net unitaire à 8€.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212203632-20260629-DEL2026_05_08-DE

- **DIT** que le produit de cette vente sera recouvré par encaissement dans la régie de recettes communales.

- **DONNE** tout pouvoir à Mme la Maire et ses adjoints pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à TRELEVERN, les jour, mois et an précités.
Pour extrait conforme au registre,
La Maire,
Dominique BERTINOTTI

